

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité :

Qu'à la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe, le lundi 11 novembre 2019 à 19h 30, à la salle Maurice-Ravary du Centre sportif Soulanges, au 100, rue des Loisirs, 2<sup>ème</sup> étage à Saint-Polycarpe, Québec, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure:

### DEMANDE 2019-04

#### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ, NATURE ET EFFET :

1. DEMANDE 2019-04 : les lots 5 236 330, 5 236 331, 5 236 332, 5 236 333, 5 236 334, 5 236 335, 5 236 336 du cadastre du Québec – 17-19, 21-23 et 27-29, 31,33 rue des Prés – visant à permettre 2.8 mètres entre tous les bâtiments.

### DEMANDE 2019-05

#### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ, NATURE ET EFFET :

2. DEMANDE 2019-05 : cadastre 3 765 906 – 51 rue Curé-Cholet – visant à permettre la division du lot qui n'aura pas la profondeur de 27 mètres exigé par la grille H2-57 et la marge avant de 5.54 mètres au lieu de 7.6 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-neuf.



\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Duval, directrice générale et  
secrétaire-trésorière adjointe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 octobre 2019, entre 16 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 octobre 2019.



\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Duval, directrice générale et  
secrétaire-trésorière adjointe